

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	30	30 + 8 pouvoirs
Date de convocation 2 avril 2025		

L’an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, FABRE Alain, FABRE Hervé, GAND Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LOCARDEL Maurice, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, BERTHAUX Evelyne, BRENEUR Robert, CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, CHAUDRON Alain, DEJEAN Sabrina, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, LANG Christophe, L’HUIILLIER Gérard, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, ERNST Frédéric, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, WEISS Christian.**

Représentés : **ADRIAN Jean-Louis à RENAUDIN Bernard, FEVEZ Clément à GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc à RAMAND Thierry, KAAG Joseph à POLMARD Christine, KLEIN Dania à MENUSIER Pascal, LINARD Lidwine à AUBRY Martine, LOMBART Vincent à GEORGE Marie-Cécile, MACINOT Séverine à DECHEPPE Mathilde.**

Monsieur BRISSE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Aide ACCOR à l’entreprise GLASS’ART
N° de délibération : DE_2025_032

La Présidente expose,

La Présidente soumet au conseil communautaire une demande d’aide de l’entreprise « GLASS’ART » de Villotte-sur-Aire déposée le 10 février 2025.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants,

Vu le règlement d’intervention relatif au dispositif « d’Accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs » adopté par délibération n° 24CP-1332 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est du 21 juin 2024,

Vu la délibération n°DE_2024_110 adoptant le règlement des aides intercommunales,

Vu la délibération n°DE_2024_111 par laquelle le Conseil Communautaire adopte la convention pour l’accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs (ACCOR),

Vu la convention d’autorisation de financements complémentaires des Etablissements publics de coopération intercommunale du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises,

Vu le dossier déposé par M. Gabriel BELTRA concernant son projet d'aménagement d'un local pour son entreprise, pour un montant de dépenses d'investissement prévues s'élevant à 34 625 euros hors taxes,

Vu l'avis favorable de la Commission de développement économique du 24 mars 2025,

Vu le vote du budget primitif 2025 du budget principal du 10 avril 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et au vu des critères d'éligibilité et des modalités financières fixées dans le règlement en visa, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une aide à hauteur de 25 % (d'un montant plafonné à 10 000 €) des dépenses éligibles s'élevant à 34 625 euros hors taxes soit une aide maximale de 8 656 euros à l'entreprise dénommée ci-dessus. Cette somme sera versée sur présentation des factures acquittées. La Région Grand Est participera à la même hauteur ;
- De dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2025 du budget principal ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Martine AUBRY,

Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.11 12:23:58 +0200
Ref:8552028-12842726-1-D
Signature numérique
la Présidente